

REGLEMENT

TREPLIN MUSICAL VAND'O STUDIO MJC ETOILE

ORGANISATEUR

La MJC ETOILE de Vandoeuvre les Nancy, Association Loi 1901, organise un tremplin musical. Le tremplin est ouvert à tous les styles musicaux.

LES PARTICIPANTS

Art 1 : Le tremplin musical est ouvert à toute personne résidant en France. Les mineurs seront autorisés à participer au tremplin à condition qu'ils fassent parties d'une formation comptant au moins une personne majeure ou sur autorisation parentale.

Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois et certifie être capable de jouer 3 morceaux au minimum sur scène.

Art 2 : Gratuité de l'opération

Les participants au tremplin ne peuvent en aucun cas prétendre à aucune forme de rémunération.

PRIX POUR LE GAGNANT : Le gagnant du tremplin se verra offrir l'enregistrement d'un maxi (6 titres) au studio et assurera la première partie d'un concert organisé par la MJC.

ASSURANCES : La MJC couvre les risques encourus des participants pendant la durée du tremplin.

MODALITÉS DES PARTICIPATIONS

Constitution du dossier :

- Règlement du tremplin signé par le musicien ou le représentant du groupe
- Fiche d'inscription avec liste de l'artiste seul ou de tous les membres du groupe
 - une maquette (3-4 titres). Les œuvres doivent être des œuvres originales composées et interprétées par le participant et/ou les participants). **Les reprises ne seront pas prises en compte.**

Réception du dossier :

- par courrier ou dépôt direct des pièces demandées avec un CD à :

MJC ETOILE:

14 rue d'Amsterdam

54500 Vandoeuvre-les-Nancy

- **Par envoi des scans des documents d'inscriptions remplis et signés avec un lien (youtube ou autres) pour les titres à l'adresse suivante : vandostudio54@gmail.com**

Aucun titre ne sera restituée ou diffusée. Les titres envoyés seront exclusivement réservés à l'écoute pour le jury du tremplin. Le dossier de participation devra être renvoyé **au plus tard le 15 MARS 2018**

Déroulement du Tremplin

1^{ère} Etape

La première sélection se fera par un jury composé des membres de la MJC et des partenaires du tremplin.

Les critères de la 1^{ère} sélection sont les suivants :

- Qualité de l'écriture
- Qualité musicale
- Créativité et originalité
- Ne sont pas pris en compte le style musical et la qualité de l'enregistrement
- **Les résultats de la sélection seront communiqués sur le site de la MJC LE 25 MARS 2018 et les sélectionnés seront contactés personnellement :**

2^{ème} Etape

La sélection : tremplin de trois groupes /Artistes

Les groupes ou artistes solo devront assurer un set live de 3 morceaux minimum.

Vote du jury après le passage des trois groupes

Le jury votera et un vote par bulletin du public dans une urne sera pris en compte.

Les résultats seront communiqués sur le site de la MJC 72 heures plus tard.

RAPPEL

L'inscription au tremplin implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Je soussigné
agissant en tant qu'Artiste /représentant du groupe, certifie avoir pris connaissance du règlement et des dates régissant le tremplin VAND'OSTUDIO MJC ETOILE et en accepter l'ensemble des conditions.

Tous dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Fait à :

Signature:

Le :